



PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN

CABINET

Bureau des Décorations
Affaire suivie par : C.ALPHONSE
Tél : 05.90.29.25,28
Fax : 05.9087.53,95
Mél. chantale.alphonse@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

Saint Martin, le

10 JAN. 2014

**Arrête préfectoral n° 2015/006 du
accordant la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale
A l'occasion de la promotion du 1er Janvier 2015**

Le Préfet Délégué auprès du Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint Barthélemy et de Saint Martin

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la Médaille d'Honneur
Régionale, Départementale et Communale,

CONSIDERANT les propositions de M. le Président du Conseil Général et de la collectivité
territoriale

ARRETE

ARTICLE 1

Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont
décernées aux titulaires de mandats électifs et aux fonctionnaires et agents
des collectivités locales dont les noms suivent :

La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale **Argent**
est décernée à :

- **Monsieur DRILHOLE Patrice** Directeur Général Adjoint des Services
- **Madame GREAU Florence** Adjoint technique de 1ère classe
- **Monsieur GREAU Yvon** Adjoint technique Principal
- **Monsieur GREAU Yannick** Technicien Territorial

- Monsieur GUMBS Jocelyn Adjoint Technique Principal
- Monsieur LADURE Philippe Adjoint Administratif Principal
- Madame LAPLACE Georgette Adjoint Administratif Principal
- Monsieur OUTIL Jean-Marc Educateur APS

ARTICLE 2

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale **VERMEIL** est décernée aux titulaires dont les noms suivent :

- Monsieur BRIN Jules Adjoint Technique Principal
- Monsieur GOUARD Patrice Adjoint Administratif Principal
- Monsieur GREAUX Denis Directeur Général de services
- Madame GREAUX Josette Attachée Territorial
- Madame ROMNEY Iris Rédactrice Territorial

ARTICLE 3

La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale **OR** est décernée aux titulaires dont les noms suivent :

- Monsieur MAGRAS Clémenceau Chef de Police Municipale
- Monsieur QUERRARD Gilles Chef de Police Municipale

Le Préfet,

Le Préfet de
 SAINT-BARTHELEMY et de SAINT-MARTIN
 Philippe CROCHIN